

Le 27 août 2020

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives et  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0308**

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 18 août 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... montants payés entre le 1 août 2018 et le 18 août 2020 aux compagnies suivantes :

- Monster.ca
- Glassdoor
- LinkedIn. »

Concernant les deux premiers fournisseurs énumérés ci-haut, nous vous informons qu'Hydro-Québec ne détient aucun document répondant à votre demande. En effet, il n'y a eu aucun contrat ni commande avec ces fournisseurs au courant de la période visée. Nous invoquons en conséquence l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

En réponse à votre demande en lien avec LinkedIn, nous vous confirmons qu'Hydro-Québec a payé un montant de 203 441 \$ à ce fournisseur pour la période visée par votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.